

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de leurs instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, Libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE

Recue de la Semaine : L'irréligion rendu obligatoire par le gouvernement en France.—La fête de Pâques à l'église paroissiale de Ste-Anne de la Pocatière et à la chapelle du Collège ; le chœur des élèves du Collège a chanté la messe royale de Dumont, harmonisée par M. Gustave Gagnon ; et la nouvelle "Société philharmonique de Ste-Anne," la messe solennelle de J. Concoue en Fa, à l'église paroissiale.—Renseignements utiles à ceux qui désirent s'établir dans la province de Manitoba.

Causerie Agricole : Du bœuf.—Choix du bœuf pour l'élevage des animaux.

Sujets divers : Mélange de plâtre et de fumier.—Alternance des arbres fruitiers.—Influence de l'espace, de l'air, du soleil et de la température sur la fructification.—La mise bas des bœufs.

Choses et autres : Etablissement d'un cercle agricole à St-Cyrille comté de l'Islet ; quelques détails concernant cette paroisse ainsi que celle de St-Marc.—Nouveaux cercles agricoles établis à St-Gervais, au Cap-Santé et à l'Île-aux-Grues.

Recettes : Procédé pour saler et fumer les jambons.—Jus d'herbes comme médicament.

A nos abonnés.—Nous avons commencé il y a 3 semaines, à expédier par la poste des comptes pour abonnement à la Gazette des Campagnes : c'est ce que nous n'avions pas fait depuis la mois de mars 1879. Cette semaine quelques-uns de nos abonnés nous ont reproché de ne pas leur envoyer leur compte d'abonnement chaque année, et avec raison. Cependant on croira que faire près de deux mille comptes n'est pas la besogne de quelques jours seulement, et que la chose nous est difficile quand nous avons à la fois à nous occuper de l'imprimerie et de la rédaction de la Gazette des Campagnes. Nous nous proposons de le faire à l'avenir. Quand nous avons expédié des comptes en mars 1879, plusieurs de nos abonnés nous ont demandé du délai, et la plupart de ceux-là ne nous ont pas envoyé ce qu'ils nous avaient promis. Nous avons besoin de ce qui nous est dû et nous entretenons l'espoir que l'on tiendra à honneur de nous payer une dette aussi légitime.

Nous invitons nos abonnés d'avoir à enregistrer leurs lettres contenant de l'argent, pour plus de sûreté. Un reçu sera expédié dans le premier numéro de la Gazette publié après la réception de telles lettres d'envoi d'argent.

REVUE DE LA SEMAINE

L'irréligion obligatoire en France.—Dans aucun pays régulièrement gouverné l'on n'avait encore vu décréter de parti pris, par une législation solennelle l'ignorance religieuse par l'exclusion de toute notion de Dieu de l'école primaire, et par l'interdiction violente de tout enseignement chrétien dans l'éducation et la formation morale de l'enfance. Le Sénat français vient de consommer cette œuvre d'intolérance religieuse. Tous les amis de ce grand et noble pays se diront avec un douloureux serrement de cœur que la France officielle vient de tarir la meilleure source de la vie de l'âme et de la force sociale. Elle a voté son isolement : qu'elle le veuille ou non, elle est désormais en dehors de la civilisation chrétienne européenne.

On connaît, en effet, les nouvelles dispositions scolaires sanctionnées par le Sénat : exclure la notion de Dieu de l'école populaire ; y introduire, à la place de l'instruction religieuse proscrite, un enseignement civique et moral ; empêcher toute instruction religieuse faite par le prêtre, même en dehors des heures de classe ; défendre enfin aux instituteurs et aux institutrices de donner aux enfants, dont les parents le demanderaient, quelques leçons de catéchisme aux heures libres dans la salle d'école dont ils ont la garde : tel sera à l'avenir le programme des écoles primaires françaises.

Eh bien ! sait on quels seront les effets pratiques de cette législation oppressive, contraire au bon sens, à la liberté des consciences et à la dignité du pays ?

La destruction de toute instruction religieuse, de toute éducation chrétienne et morale. Il n'y a pas d'illusion à se faire. L'on dit bien que le prêtre fera le catéchisme à l'Eglise. En pratique, cet expédient est absolument illusoire. Comment, en hiver, par exemple, dans les villages de France où ne luit point le soleil d'Italie, pourra-t-on raisonnablement réunir, dans une église froide, au détriment de la santé des enfants qui auront à se frayer un chemin souvent bien